

## Certificat, copie, légalisation et conservation de documents

- Certificat de nationalité française (CNF)
- Légalisation ou apostille d'un acte public établi par une autorité française
- Légalisation d'un acte public établi par une autorité étrangère
- Légalisation (certification matérielle) de signature sur un document établi sous signature privée
- Copie certifiée conforme
- Durée de conservation des papiers

### Questions – Réponses

- Comment conserver ses papiers : support papier ou électronique ?
- Traduction d'un document : comment trouver un traducteur agréé ?

Toutes les questions réponses

### Et aussi...

- Certificat de vie commune ou de concubinage
- Certificat d'urbanisme (CU)

### Pour en savoir plus

- Légalisation des actes publics français  
Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00